

PRÉVENTION DU BRUIT

La directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit et, à partir de ce diagnostic, de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

L'objectif du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est de protéger la population de nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver des zones de calme sur un territoire.

Ainsi, la Ville d'Alès s'engage dans cette lutte contre ces nuisances en adoptant un PPBE qui recense les actions réalisées, en cours ou prévues, visant à limiter le bruit urbain et son impact. Ce plan sera révisé tous les cinq ans, conformément à la réglementation en vigueur, et constituera un élément de base pour l'élaboration des futurs documents d'urbanisme, ainsi que pour la priorisation des actions à mener au sein de la commune.

Dans ce document, le public peut trouver des informations relatives au bruit (qu'est-ce que le bruit ? Comment se mesure-t-il ? Etc.), ainsi que la liste des actions réalisées ou à venir qui permettent de réduire les nuisances sonores.

Il est accompagné de "cartes de bruit" (pour le jour et pour la nuit).

Le PPBE de la Ville d'Alès et les cartes de bruits sont téléchargeables ci-dessous ou consultables [ici](#).

Téléchargements

Télécharger le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PDF – 945 Ko)

[Cliquez ici](#)

Télécharger la "carte de bruit" pour le jour.

(PDF – 676 Ko)

[Cliquez ici](#)

Télécharger la "carte de bruit" pour la nuit.

(PDF – 651 Ko)

[Cliquez ici](#)

Direction du Développement Durable

Adresse

21 rue Soubeyranne, 30100 Alès

Téléphone

[04 66 56 10 64](tel:0466561064)

Courriel

developpement.durable@alesagglo.fr